

TOUS ENSEMBLE CONTRE LA LOI TRAVAIL !



Après la formidable relance de la lutte des raffineurs, d'autres secteurs ont engagé le bras de fer par la grève reconductible. Malgré de multiples tentatives, qui vont du chantage à l'intimidation, le mouvement de protestation ne faiblit pas et touche beaucoup plus d'entreprises que ce que les médias laissent apparaître...

Nos camarades en grève, qu'ils soient cheminots, travailleurs du pétrole ou du traitement des déchets ménagers, sont bien conscients de la gêne occasionnée par leur action et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils ont déjà sacrifié une partie de leur salaire de mai. Ils n'ont pas pour intention de bloquer le pays ou de nuire à la croissance, comme on le leur a reproché, mais de lutter contre une loi néfaste pour tout le monde du travail, actifs, jeunes, retraités... Leur action d'aujourd'hui est un investissement sur l'avenir.

Ne croyons pas en effet que les retraités seraient épargnés par les conséquences néfastes de la loi : vous le savez, nous sommes considérés, depuis des années, non comme les travailleurs qui ont permis le développement du pays durant des décennies, mais comme des profiteurs. Sur la base d'informations fausses quant aux revenus de la plupart d'entre eux, on nous a déjà spoliés d'une partie de nos droits et ce n'est pas terminé !

De nouvelles « bonnes idées » attendent le moment propice pour sortir au grand jour : des rumeurs ont tout récemment fait état de prélèvements CSG de 10,5 % à compter du 1^{er} juin sur les pensions au-delà de 1300 euros. Rumeur aujourd'hui, vérité demain ?

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), la Cour des Comptes, rivalisent de recommandations, au prétexte d'équité par exemple, pour tirer les retraites vers le bas. Le Medef n'est évidemment pas en reste et proposerait de faire remettre les retraités au travail dans les entreprises... bénévolement !

La présence importante des retraités dans les cortèges des manifestations, aux piquets de grève, aux blocages des sites, prouve bien qu'ils sont nombreux à avoir pris la mesure de la dangerosité de la loi, qui vise à livrer les travailleurs, pieds et poings liés, aux volontés des patrons, sans aucune protection.

L'attitude de la CFDT qui, non seulement se permet de diffamer la CGT via son secrétaire général mais rencontre les députés socialistes pour, dit-on, leur communiquer des arguments en faveur de la loi travail, est inqualifiable : ce personnage trahit ses adhérents, trahit la classe ouvrière, trahit le syndicalisme. Mais pas de souci pour lui, comme pour ses prédécesseurs à son poste (Maire, Notat, Chérèque...), une jolie fin de carrière l'attend sans doute dans un ministère ou une organisation, sans doute gouvernementale, bien lucrative.

Les insultes ne peuvent toucher notre belle CGT, que nous retrouvons, avec les valeurs qui font **d'elle le syndicat de masse et de lutte de classe, fer de lance de la défense des droits des travailleurs, de tous les travailleurs.**

Sommaire

1. **L'édito**
2. **L'action**
3. **L'information**
4. **L'orga, le Point. La vie des sections.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

▶ LA MOBILISATION

« Le mouvement s'essouffle », entend-on régulièrement depuis les premières actions contre la loi El Khomri. Il s'essouffle tant que nos camarades des raffineries et des dépôts de carburants ont été rejoints par les cheminots, les éboueurs, les pilotes, les militants des centrales nucléaires... pour ne citer que les mouvements qui ont des répercussions sur la vie des citoyens.

Malgré les chantages, les appels à solidarité face aux intempéries, les menaces, les camarades tiennent bon, conscients de l'importance de leur lutte et de leurs sacrifices. Ils sont d'ailleurs toujours soutenus par une grande partie de la population, qui montre sa lucidité en ne tombant pas dans le piège gouvernementalo-médiatique visant à discréditer les grévistes par la division et la désinformation. A preuve l'importance de la solidarité financière organisée par la CGT pour compenser les retenues de salaire pour faits de grève. **La FNIC, de son côté, s'engage à ne pas laisser les salariés du raffinage porter seuls le poids du combat.**



▶ LES RAFFINEURS ET LES PÉTROCHIMISTES

Les raffineurs et pétrochimistes ont mené un combat exemplaire durant 25 jours, et, à l'heure où nous écrivons, il est possible que les assemblées générales décident de sortir du mouvement, peut être provisoirement. La Fédération appelle tous les salariés de toutes les branches professionnelles à répondre aux appels nationaux des 23 et 28 juin, par la grève et les manifestations.

▶ SOLIDARITE INTERNATIONALE

De partout parviennent à la CGT des messages de soutien aux travailleurs en lutte. De son côté, la FSM, par la voix de son Secrétaire général Georges Mavrikos, qui avait rejoint, sur le site de Lavéra, notre Secrétaire général Carlos Moreira, salue la bataille des travailleurs français. La FSM analyse la loi El Khomri comme faisant partie des attaques menées dans toute l'Europe contre les droits de la classe ouvrière. Pour lui, les mobilisations en France dépassent le cadre national. *Notons le silence assourdissant de la CES...*

▶ MOBILISATION DES RETRAITÉS LE 9 JUIN

La manifestation « unitaire » du 9 juin ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices : lors du Comité général de l'UCR, les 6 et 7 juin, des camarades avaient exprimé des réserves quant à l'opportunité de maintenir cette action, alors que les retraités sont déjà mobilisés avec les actifs contre la loi El Khomri. D'autres ont fait connaître leurs réticences à appeler en même temps que des organisations qui ont signé l'accord Agric/Arrco domma-geable pour le pouvoir d'achat des retraités.

Néanmoins, les USR ont joué le jeu et les revendications des retraités ont pu être vues et entendues dans de nombreuses villes. La presse, à Metz par exemple, s'en est fait l'écho.

Deux exemples pour illustrer l'attitude du gouvernement face aux grévistes et celle des patrons face aux accidents dont ils sont responsables...

En 1948, Jules Moch, ministre socialiste, envoie la troupe contre les mineurs en grève.

En quelques jours, la France s'était embrasée. Des dockers de Marseille aux sidérurgistes lorrains ou aux pêcheurs bretons, toute la classe ouvrière s'était soulevée face à un gouvernement qui avait beaucoup demandé pour l'effort de reconstruction d'après-guerre, mais refusait de donner en échange.

Dans les houillères du Nord-Pas-de-Calais, les mineurs s'étaient particulièrement investis dans cet effort de reconstruction, comme le leur avait demandé Maurice Thorez, ancien délégué mineur devenu Ministre.

La répression sera violente (le gouvernement et la presse de l'époque parlaient de grève insurrectionnelle). Jules Moch, ministre socialiste de l'Intérieur, envoie les CRS et les blindés pour casser les piquets de grève. Il y a des dizaines de morts, des milliers de blessés. Plusieurs centaines de mineurs seront emprisonnés et surtout, trois mille d'entre eux licenciés. Témoignage d'un mineur licencié : ils sont venus à la maison, on a eu deux jours pour déguerpir, avec femme et enfants. Mon épouse était enceinte. C'était une répression sauvage, injuste. Le droit de grève était inscrit dans la Constitution. Les mineurs licenciés ont donc perdu leur travail, le logement qui allait avec, le chauffage. Et puis, quand on retrouvait un travail, quelqu'un des houillères passait voir le patron et on était de nouveau licencié. Il y a pire, nous étions considérés comme de mauvais mineurs et ne pas être dignes des Houillères. A l'époque, dans les mines, c'était la honte !

Une hécatombe qui aurait pu être évitée

Le 10 mars 1906, la catastrophe de Courrières, dans le Pas-de-Calais, a causé la mort de 1 099 personnes, brûlées vives, écrasées sous des décombres, déchiquetées ou asphyxiées par du gaz carbonique suite à une explosion (un coup de grisou) et un incendie. Des mineurs se sont immédiatement présentés pour secourir leurs camarades prisonniers des galeries et, malgré la difficulté et le danger, parviennent à en sauver

quelques-uns. Mais, dès le lendemain, les ingénieurs en charge des opérations de sauvetage estiment qu'il ne peut plus y avoir de survivants et prennent la décision criminelle d'inverser le système d'aérage pour dégager le foyer de l'explosion, dans le but de permettre la reprise rapide de l'exploitation de la mine : c'était condamner à mort les survivants. La responsabilité de la compagnie de Courrières est vite pointée par les syndicalistes : non-prise en compte de certains avertissements, priorité donnée à la reprise de l'exploitation plutôt qu'aux mineurs, et manque total d'appareils respiratoires !

CHOMAGE EN BAISSÉ ?

Les chiffres d'avril du chômage font état, officiellement, d'une baisse de 57 100 personnes. Mais 190 000 demandeurs d'emploi ont été sortis des statistiques ! Dans le contexte du débat sur la loi travail, une manipulation semble être mise en œuvre pour obtenir une baisse artificielle du chômage...

CE QUI ATTEND PEUT ETRE LES RETRAITÉS

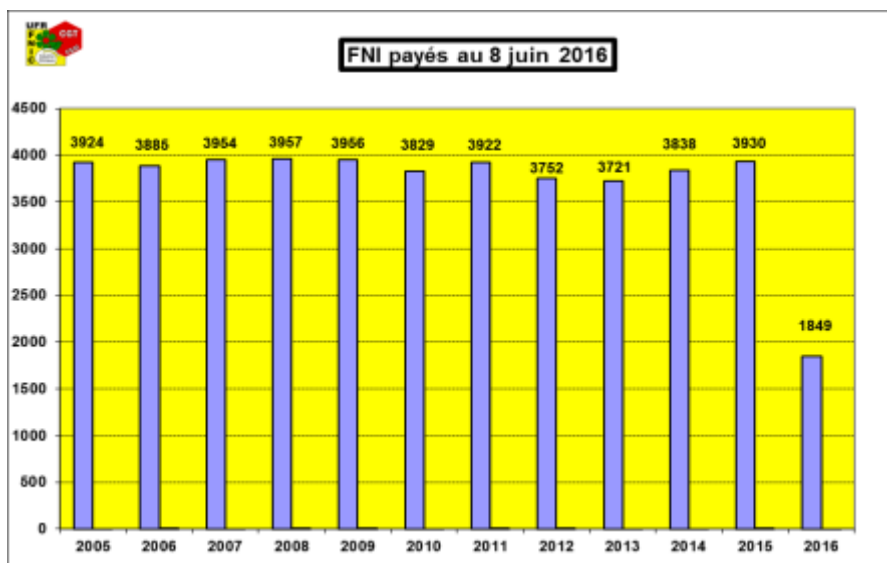
- **Suppression de l'abattement de 10 %** sur le revenu déclaré,
- Augmentation du taux de CSG,
- **Paiement d'une taxe équivalant à un** loyer aux propriétaires de leur logement,
- Et naturellement, non revalorisation des pensions...

Seule la mobilisation importante des retraités sur leurs revendications claires, avec les actifs conscients du fait qu'ils défendent leurs droits en même temps que ceux des anciens, pourra empêcher que ces mesures néfastes soient mises en œuvre.



L'AGENDA

- 6 SEPTEMBRE, Assemblée générale des Syndicats de la FNIC CGT
- 7 SEPTEMBRE, Conseil national de l'UFR
- ♦ A L'AUTOMNE, NOUVELLE ACTION DES RETRAITES, avant la date présumée de la revalorisation des pensions....



Au vu des chiffres 2015, il apparaît possible d'atteindre, en 2016, le chiffre symbolique de 4000 FNI, voire même de le dépasser ! A la même date de 2015, nous avons enregistré 1448 FNI, et ce sont donc **401 de plus qui ont été réglés en 2016**. Cette progression est intéressante mais ne doit pas faire oublier que le FNI est le premier timbre de l'année et que nous sommes déjà en juin...

La vie des sections

Il était évident, quelques jours avant le début de la Conférence, que l'importante participation que nous escomptions, notamment de la part des actifs, serait bouleversée par les luttes en cours dans le pays contre la loi El Khomri. Effectivement, les désistements se sont succédés, de la part d'une partie du Secrétariat fédéral et de camarades, en particulier du pétrole, qui ont dû rester sur leurs sites.

Nous avons pu voir, le 14 juin, avec la formidable mobilisation nationale, qu'ils ont bien employé leur temps !

Néanmoins, les actifs n'ont pas été absents de notre conférence, ils ont participé aux débats : certains d'entre eux avaient été délégués au 51^{ème} congrès Confédéral et leurs interventions ont reflété leurs interrogations quant au syndicalisme rassemblé, par exemple, question qui traverse également notre UFR.

Plusieurs retraités ont également dû se retirer de la Conférence, en raison de difficultés personnelles.

Signalons que, la solidarité ayant bien fonctionné, **aucun camarade n'a été empêché de participer pour des raisons financières**.

Sur les 200 bases, comptant plus d'un syndiqué retraité de notre UFR, 32 syndicats étaient présents et les 52 délégués (43 retraités et 9 actifs) représentaient 2240 syndiqués sur les 3930 que compte l'UFR, soit 57 %.

Répartition par branche : Chimie, 30 – Caoutchouc, 9 – Pétrole, 5 – Plasturgie, 3 – Pharma, 3 – Navigation de Plaisance, 1 – Répartition Pharma, 1.

Premiers échos de la Conférence de Balaruc



A noter la présence, et la participation aux débats, du Secrétaire général de l'Union Internationale des Salariés Retraités de la FSM, de représentants des UFR de la Métallurgie, de Mines Energie, et d'une représentante du bureau de l'UCR. L'UD et l'USR de Montpellier, l'UL de Sète, invitées, n'ont pu être présentes.

Une motion à destination de MM. Hollande et Valls, comme des présidents de Groupes à l'Assemblée nationale, a été adoptée à l'unanimité des présents. Cette motion marque le soutien des retraités CGT à la lutte de leurs camarades actifs et des jeunes contre la loi El Khomri.

Un document fédéral spécial, comprenant le compte rendu de l'ensemble des interventions et débats, sera diffusé à l'automne.